

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FROMAGERIES PAUL RENARD**

(Eurolist)

Par courrier du 31 mars 2008, la société par actions simplifiée Bongrain Europe (1) (42 rue Rieussec, 78220 Viroflay), a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 mars 2008, les seuils de 95%, 90%, 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FROMAGERIES PAUL RENARD, et ne plus détenir aucune action FROMAGERIES PAUL RENARD.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession de 109 124 actions FROMAGERIES PAUL RENARD hors marché au profit de la société en commandite par actions Altaréa.

---

(1) Contrôlée par la société anonyme Bongrain.